Règlement de la marche populaire du dimanche 17 mars 2024 organisée par le club « Les Bâtons Dynamiques » au départ de Roye.

1- Organisation :

La marche populaire est organisée par le club de randonnée « Les Bâtons Dynamiques » de Roye 70200.
Les organisateurs, représentés par Christelle EVORA Présidente du club peuvent être contactés pour toute demande d'explications ou d'informations complémentaires sur l'adresse du club : www.lesbd.fr ou par téléphone au 06 33 25 38 97.

2- Date, horaire et parcours :

La marche populaire organisée se déroulera le dimanche 17 mars 2024. Cette manifestation non motorisée se déroule en partie sur une voie publique ouverte à la circulation sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance et compte plus de cent participants.

Départ libre individuellement du centre culturel, 8 bis impasse d'Epenotte à Roye de 8h00 à 13h00 pour le grand parcours de 16 kms et de 8h00 à 14h00 pour les parcours de 7 kms.

Les parcours se situent sur les communes de Roye, Frotey Les Lure, Lure et Moffans.

3- Condition de participation :

Les marches populaires proposées sont accessibles et ouvertes à tout public. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés obligatoirement d'un adulte responsable. Les chiens seront tenus en laisse sous la responsabilité de leur maitre.

4- Mode d'inscription :

Les inscriptions se font exclusivement au point de départ du centre culture, 8 bis impasse d'Epenotte à Roye. Le droit d'inscription est de 3€, validé par la remise d'un ticket de participation à présenter aux points de ravitaillements.

5- Sécurité :

Les parcours empruntent des portions de voies publiques, les participants sont tenus de respecter le code de la route sur ces secteurs. Ils empruntent également des chemins et sentiers ne présentant pas de danger particulier. Il est recommandé de ne pas quitter les chemins fléchés et de tenir les chiens en laisse.
Il est demandé à chaque participant de respecter l'environnement.

A ce titre, lors des ravitaillements les boissons seront servies **uniquement** dans des verres en plastique achetés lors de l'inscription au prix d'un euro (1€) qui sera remboursé à l'issue de la marche populaire pour les marcheurs qui le souhaitent.

Les organisateurs assureront la coordination du dispositif de sécurité et d'assistance médicale des participants.
En cas de besoin, pour toute urgence, appelez au 07 62 00 94 36 ou 06 33 25 38 97.
La sécurité des parcours est assurée par un balisage de qualité :
Les accès ou les traversées de route sont signalés par des pancartes « danger route » et ou des panneaux « attention marcheurs » sont également implantés en bordure de route.

6- Assurance, responsabilité et comportement :

Les organisateurs ont souscrits une police d'assurance responsabilité civile auprès de « GROUPAMA » pour couvrir la manifestation. Les participants, licenciés à la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) et non licenciés sont couverts en Responsabilité Civile et en individuelle accidents corporels.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des marcheurs du fait d'un problème de santé. Les marcheurs assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre les organisateurs de l'évènement en cas de séquelles consécutives à la randonnée.

Les organisateurs ne peuvent être responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

7- Annulation :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation si les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la sécurité des participants ou en cas de force majeur décidée par l'autorité administrative ou pour toute autre raison indépendante de leur volonté.

8- Droit à l'image :

De par sa participation, le randonneur renonce à tout droit à l'image et autorise les organisateurs à utiliser des images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaitre sur tous les types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout participant reconnait avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Fait à Roye, le 22 janvier 2024
La présidente du comité
Christelle EVORA